

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00083 Numéro SIREN : 502 512 197 Nom ou dénomination : SFCC
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2019 sous le numéro de dépôt 1218

SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**SASU AU CAPITAL DE 37.500 €
SIEGE SOCIAL : Le Paladien - Bât B
36 place Dei Doufin
Port Fréjus
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 AVRIL 2019 A 9 H 00
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE DIX AVRIL A NEUF HEURES**

Monsieur Laurent POKOJ, associé unique et Président de la société, propriétaire de l'intégralité des 7500 actions de 5 € chacune composant le capital social de la société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent POKOJ a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

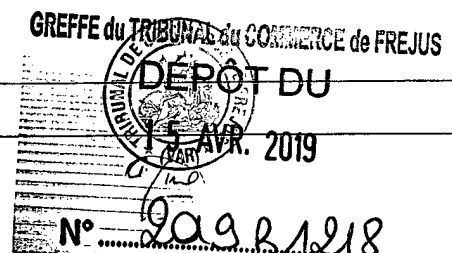
II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- . l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018
- . l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018
- . la non rémunération du Président
- . la mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- . la délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 70.829,10 €.



Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018 soit un BENEFICE de 70.829,10 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	79.800,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>29,10 €</u>
	70.829,10 €

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

QUATRIEME DECISION

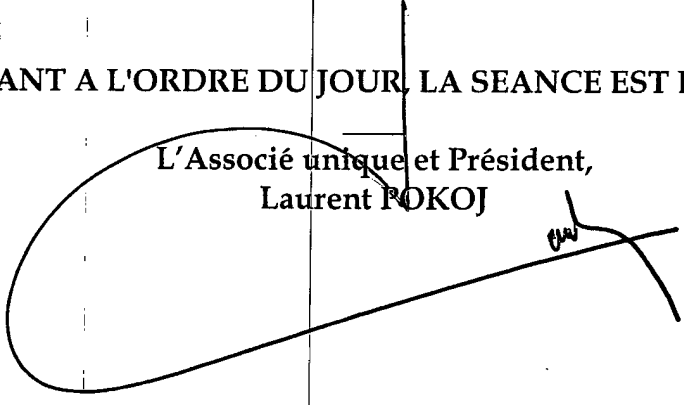
L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

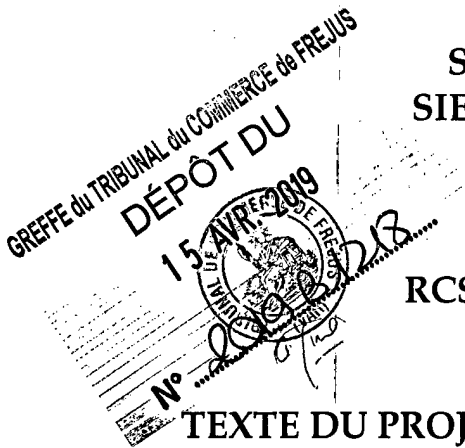
L'Associé unique et Président,
Laurent POKOJ



SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SASU AU CAPITAL DE 37.500 €
SIEGE SOCIAL : Le Paladien - Bât B
36 place Dei Doufin
Port Fréjus
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)



TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 AVRIL 2019 A 9 H 00
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 70.829,10 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018 soit un BENEFICE de 70.829,10 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	79.800,00 €
. Au Report à Nouveau	29,10 €
	<u>70.829,10 €</u>

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

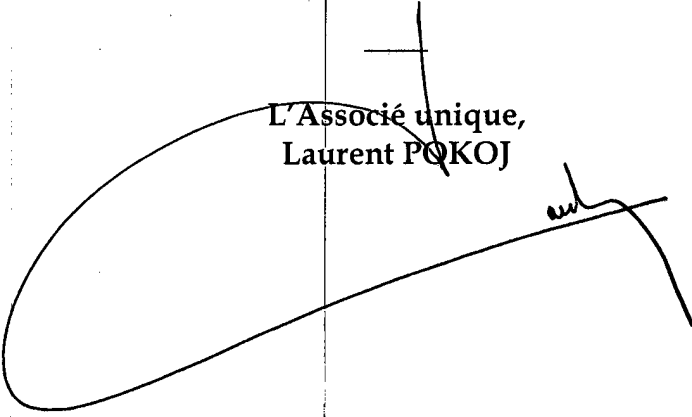
QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'Associé unique,
Laurent POKOJ

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop on the left and ending with a horizontal stroke on the right. The signature is written over the printed name 'Laurent POKOJ'.

Désignation de l'entreprise SAS SFCC Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 36 PLACE DEI DOUFIN 83600 FREJUS

Numéro SIRET * 50251219700026

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le <u>31122018</u>		Exercice N-1 clos le <u>31122017</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	80 396	012	80 396	80 396	
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	32 000	030	20 605	11 395	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 200	042		3 200	
Total I (5)		044	115 596	048	20 605	94 991	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	27 223	070	22 686	4 537	
	Autres * (3)	072	466 361	074		466 361	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	103 541	086		103 541	
	Charges constatées d'avance *	092		094		1 421	
	Total II	096	597 125	098	22 686	574 439	
Total général (I+II)		110	712 721	112	43 290	669 430	

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	37 500	37 500	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	3 750	3 750	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		532 100	
	Report à nouveau	134	150	83	
	Résultat de l'exercice	136	70 829	79 966	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	644 329	573 500	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18 840	32 040	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 724	6 261	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	25 101	46 823	
Total général (I + II + III)		180	669 430	620 322	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	22 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SECC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le Néant 3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôt

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	409 630	388 541
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	2	8 658
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	409 632	397 199
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	288 649	263 487
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 748	244	1 748	2 100
Rémunérations du personnel *				250		1 739
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254	22 236	4 643
Dotations aux provisions				256	12 791	9 895
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	1 872	14 316
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	327 296	296 181
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	82 336	101 019
Produits financiers			(III)	280	6 178	5 497
Produits exceptionnels			(IV)	290	5 000	
Charges financières			(V)	294		
Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347		300	2 023	
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	20 662	26 549
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	70 829	79 966
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	70 829	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	20 662	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		
Divers ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	91 491	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	91 491	372

• ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 669 430.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 409 629.88 Euros et dégageant un bénéfice de 70 829.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

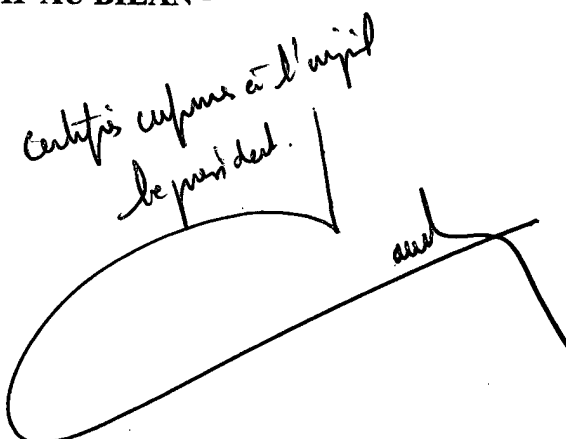
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

*Caractérisé comme étant l'original
de présentation.*



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	80 396		
Matériel de transport		11 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 000		22 000
	TOTAL	21 300		22 000
Autres participations		200		
Prêts, autres immobilisations financières		3 000		
	TOTAL	3 200		
TOTAL GENERAL		104 896		22 000

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			80 396	80 396
Matériel de transport			11 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				32 000	32 000
	TOTAL		11 300	32 000	32 000
Autres participations				200	200
Prêts, autres immobilisations financières				3 000	3 000
	TOTAL			3 200	3 200
TOTAL GENERAL			11 300	115 596	115 596

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		6 770	2 508	9 277	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		877	19 728		20 605
	TOTAL	7 646	22 236	9 277	20 605
TOTAL GENERAL		7 646	22 236	9 277	20 605

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 508				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 728				
TOTAL	22 236				
TOTAL GENERAL	22 236				

• ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 895	12 791			22 686
TOTAL	9 895	12 791			22 686
TOTAL GENERAL	9 895	12 791			22 686
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 791			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		3 000		3 000
Autres créances clients		27 223	27 223	
Impôts sur les bénéfices		5 437	5 437	
Taxe sur la valeur ajoutée		4 496	4 496	
Débiteurs divers		456 428	0	456 428
TOTAL		496 584	37 156	459 428

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		18 840	18 840		
Taxe sur la valeur ajoutée		4 537	4 537		
Groupe et associés		1 724	1 724		
TOTAL		25 101	25 101		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	5.0000	7 500			7 500

• **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le 25/03/2019
POKOJ LAURENT PRESIDENT